

Réponse au questionnaire Collectif Santé 2017

Q1 : Quelle place la santé a-t-elle dans votre programme électoral ?

La santé est un droit fondamental. Notre système de santé doit permettre à chacun d'accéder, en temps utile, à des soins de qualité et à un coût abordable. Face aux défis majeurs qui s'annoncent, comme le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques ou l'évolution vers des soins toujours plus ciblés mais plus onéreux, la thématique santé est au coeur de notre programme pour l'élection présidentielle, autour de trois objectifs : conduire la révolution de la prévention, accélérer la lutte contre les inégalités de santé et rendre plus efficace notre système de santé.

Q2 : Vous engagez-vous à installer un ministère de la santé aux compétences élargies et à le doter d'un pouvoir d'interpellation dès lors qu'une décision ne serait pas conforme aux impératifs de santé publique ? Comment ?

La bonne gouvernance de la vie publique et la cohérence des actions entre les services ministériels font partie de nos priorités. Nous étudierons l'ensemble des pistes d'amélioration, notamment en ce qui concerne l'évaluation de l'impact sur la santé des différentes politiques.

Q3 : Vous engagez-vous à remettre à plat la gouvernance de notre système de santé et à simplifier les textes en matière sanitaire et sociale ? Comment ?

Nous rendrons le système plus agile et mettrons l'accent sur l'évaluation de la qualité et du service rendu pour les malades. Nous entendons en particulier favoriser l'initiative locale pour donner aux acteurs des moyens d'agir au plus près des réalités de terrain et ce dans tous les domaines : prévention et promotion de la santé, prise en charge des soins de longue durée, organisation des soins primaires, évolution du tissu hospitalier. L'innovation organisationnelle ne se décrète pas.

Q4 : Vous engagez-vous à faire du secteur de la santé un secteur stratégique pour le pays ? Comment ?

La santé est un secteur stratégique pour notre économie, et sera l'un des moteurs de la croissance du futur. A ce titre, il profitera pleinement de la relance de la compétitivité de nos entreprises et des aides à l'innovation. Compte tenu des défis démographiques, épidémiologiques et sociétaux auxquels nous faisons face, ce secteur est clé : il nous faut trouver des solutions innovantes. Nous nous tiendrons à l'écoute de l'ensemble des acteurs de la filière pour assurer un dialogue constructif et efficace permettant de faire émerger ces solutions.

Q5 : Vous engagez-vous à développer des politiques d'éducation à la santé, de prévention, de dépistage et d'éducation thérapeutique ? Comment ?

Nous proposons la création d'un service sanitaire de 3 mois, intégré au parcours pédagogique de tous les étudiants en santé. À terme, ce sont plus de 40.000 étudiants en santé qui aideront les acteurs de la prévention, qui disposeront alors de davantage de moyens, permettant, par exemple, de multiplier leurs actions auprès des publics les plus vulnérables. Nous souhaitons aussi que les actes de prévention réalisés par les médecins soient davantage valorisés. Nous soutiendrons la recherche en santé environnementale et renforcerons les actions permettant de limiter l'exposition des populations, dans leur cadre de vie habituel ou sur les lieux de travail.

Q6 : Vous engagez-vous à ne pas suivre une politique purement comptable du système de santé et à conduire une politique de maîtrise des dépenses dictées par une approche de santé publique et d'accessibilité aux soins ? Comment ?

Nous souhaitons contenir l'évolution des dépenses de santé à 2,3% par an. L'objectif de dépenses de santé sera pensé dans un cadre pluriannuel, afin d'éviter les économies de court terme, les "coups de rabot", et favoriser le financement de l'innovation, thérapeutique comme organisationnelle.

Le financement de notre système de santé ne se fera pas au détriment de l'accès au soin, mais par des gains d'efficacité.

Concernant les recettes, le financement de l'Assurance Maladie sera assuré sur une base plus large. Il ne pèsera plus sur les salaires et mobilisera davantage l'ensemble des revenus, y compris ceux du capital. Dans ce cadre, nous proposons de supprimer les cotisations d'Assurance Maladie sur les salaires tout en augmentant la CSG de manière limitée.

Concernant les dépenses, notre système doit gagner en efficience. En matière de dispensation de médicaments par exemple, nous favoriserons l'innovation, pour lutter contre les gaspillages, la surconsommation ou les erreurs liées à l'automédication. Ces évolutions participeront au renouvellement des missions de l'officine, auquel les professionnels souscrivent. Les gains d'efficacité, grâce à la prévention et au recours à des traitements innovants et plus efficaces, permettront de réduire l'occurrence et la durée des certaines maladies longues, difficiles et onéreuses en termes de prise en charge.

Q7 : Vous engagez-vous à instaurer, comme principes cardinaux, la réduction des inégalités sociales de santé et la politique d'accès au soin ?

Les soins doivent rester accessibles à tous. Nous ne retrancherons aucun droit et ne dérembourserons aucun soin utile durant le quinquennat. C'est un impératif moral et sanitaire. Nous étendrons au contraire la couverture de soins aujourd'hui peu pris en charge mais essentiels à la vie quotidienne. Nous supprimerons d'ici à la fin du quinquennat le reste à charge en matière de soins dentaires, d'optiques et d'audition, secteurs qui représentent des dépenses contraintes parfois très importantes.

L'accès au soin passe aussi par la lutte contre les déserts médicaux. Nous voulons redonner aux jeunes médecins l'envie de s'installer dans nos territoires. Aujourd'hui, les jeunes professionnels craignent autant l'exercice de la médecine solitaire qu'une valorisation insuffisante de leur engagement. C'est pourquoi nous doublerons le

nombre de maisons de santé d'ici 2022 et introduirons davantage de flexibilité dans la tarification des soins. Lutter contre les déserts médicaux, c'est aussi libérer du temps pour les médecins installés, afin qu'ils puissent se concentrer sur leur métier. Nous mobiliserons l'ensemble des acteurs, afin de réduire la charge administrative, qui n'a cessé de s'alourdir au fil des ans. Nous travaillerons aussi la question de l'évolution des compétences, en concertation avec les professionnels.

Q8 : Vous engagez-vous à positionner la France parmi les leaders du progrès thérapeutique (développement des données en santé et du numérique et de la télémédecine etc.) ? Comment ?

Notre projet vise à valoriser l'innovation, thérapeutique comme organisationnelle.

Nous soutiendrons les initiatives et les expérimentations de tous les professionnels de santé, afin de renforcer la coordination des soins et de mieux accompagner les malades dans leur parcours. Le déverrouillage de la télémédecine fait partie de nos priorités. Une partie du plan d'investissement de 5 milliards sera consacrée à ces innovations, au côté d'une politique volontariste en faveur de l'ouverture des données, dans le respect de la vie privée des citoyens.

Par ailleurs, nous conserverons et simplifierons les aides, comme le Crédit d'Impôt Recherche et le dispositif Jeunes Entreprises Innovantes, et valoriserons les progrès thérapeutiques. Si un traitement onéreux permet de guérir rapidement d'une maladie chronique, il faut le valoriser en conséquence et permettre aux praticiens de le prescrire.

